

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 septembre 2022

Délibération n°2022/071

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à 18H30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : Mrs Damien BLANC, Frédéric DRAVET, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mmes Dominique HAZUCKA, Mrs Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Michel LEGER (pouvoir donné à Pascal PESSOZ)

Convocation du : 31 août 2022 - **Affichage du** : 31 août 2022

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 11/ Conseiller représenté : 1

M. Pascal PESSOZ a été élu secrétaire de séance.

Reçu en Mairie le

15 SEP. 2022

OBJET : MAISONS FLEURIES
Participation financière

Le concours des maisons fleuries, organisé par la commune de MONTAGNY, a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants pour le fleurissement de leurs balcons et jardins.

La Commune prévoit d'allouer une récompense pour un montant de 50 € pour chaque maison récompensée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE, pour l'année 2022, le montant de 50 € pour chaque maison récompensée sous forme de bon à présenter auprès de professionnels de la jardinerie ou de l'horticulture ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir et à effectuer les virements correspondants ;

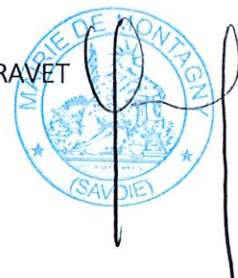
DECIDE d'imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire 6068.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

12 SEP. 2022

RECEPISSE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 9 SEP. 2022